

VAPP

Référentiel (non exhaustif) des attendus dans les Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation

Texte de référence :

- Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur - article D613-38 et suivants

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Conditions requises : une expérience professionnelle en accord avec le programme d'études supérieures envisagé

Finalité : la VAPP permet de reprendre des études sans devoir posséder les diplômes nécessaires à l'entrée. La demande de VAPP intervient dans le cadre d'un retour en formation pour les candidats n'ayant pas le niveau de diplôme requis, permettant de demander une dispense afin d'accéder à une formation diplômante.

Elle dispense du diplôme requis, mais ne donne en aucun cas une équivalence de ce diplôme. La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition des membres de la commission de recrutement pédagogique.

Attendus communs

- Connaissances théoriques acquises via des lectures universitaires ou une formation universitaire attestée, certifiée ou validée en sciences du langage ou sciences de l'éducation et de la formation.

Le candidat pourrait indiquer dans son dossier de VAPP des références d'ouvrages et articles universitaires en note de bas de page ou présenter une bibliographie

- Connaissance du système éducatif et des enjeux contemporains liés à l'école, au collège, au lycée

- Expériences dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la formation de l'intervention ou de l'accompagnement.

Le candidat a une ou plusieurs expériences dans un ou des établissements ou des domaines d'éducation, d'enseignement, de formation

- Expérience dans la transmission de compétences

Le candidat a encadré un ou des alternants, accueille régulièrement des stagiaires

- Diversité des publics pris en charge

- Engagement dans des dispositifs d'apprentissage ou d'enseignement ou d'accompagnement collectifs innovants

- Rédaction de rapport, mémoire de recherche ou écrit professionnel long demandant une analyse approfondie

- Capacité à analyser ses pratiques

Le candidat analyse ses pratiques avec une approche réflexive

Attendus spécifiques à la mention 1^{er} degré

- Compétences transversales : gestion de groupes, relation avec différents partenaires
- Représentation du métier d'enseignant du 1^{er} degré
- Bonus : une expérience en éducation, encadrement de jeunes enfants

Attendus spécifiques à la mention 2nd degré

- Représentation du métier d'enseignant du 2nd degré au collège/au lycée
- Expertise technique avérée dans le domaine disciplinaire de candidature
- Gestion de projets

Attendus spécifiques à la mention CPE

- Compréhension des enjeux du métier de Conseiller Principal d'Éducation
- Management
- Gestion de projets
- Gestion de conflits

Attendus spécifiques à la mention PIF

- Compréhension et réflexion autour des grandes questions de scolarisation, d'éducation, d'intervention, d'accompagnement et de socialisation propres au champ du parcours de formation souhaité
- Compréhension et réflexion autour des problématiques sociales et des enjeux propres au champs du parcours de formation souhaité.
- Connaissance des publics et des enjeux de la prise en charge propre au champ du parcours de formation souhaité
- Connaissance des politiques, des dispositifs et/ou des acteurs propres au champ du parcours de formation souhaité
- Compétences transversales (gestion de projet, travail d'équipe, expérience partenariale, etc)
- Expériences et/ou perspectives d'évolution vers des fonctions professionnelles propres au champ du parcours de la formation souhaité